



# PROJET ÉOLIEN

## DE LA BASSE JOUX

LETTRÉ D'INFORMATION N°6 - AVRIL 2021

### LE MOT DES ÉLUS

Après une phase d'étude du projet éolien par la nouvelle équipe municipale, nous avons rencontré Opale qui nous a informés des études réalisées et de la procédure administrative en cours. Nous avons réalisé l'ampleur du dossier et des études complémentaires demandées par les services de l'Etat. Pour échanger avec le Préfet sur ces sujets, une réunion s'est tenue en préfecture, en présence des services de l'Etat en charge du dossier « écologique », des maires des 4 communes du projet et d'Opale. Les études complémentaires portent principalement sur le milan royal et l'hydrogéologie. Lors de la réunion en préfecture, le préfet et ses services avaient besoin d'être rassurés sur l'hydrogéologie, ce qui nous a amené à missionner un expert indépendant pour réaliser une note de synthèse complémentaire. Cette lettre d'information a pour objectif de vous expliquer la procédure d'instruction et les résultats des études complémentaires effectuées. Concernant la commune de Censeau, les retombées économiques liées à ce projet éolien permettront de financer la construction de la nouvelle école. Si ce projet n'aboutit pas, les conséquences financières seront très importantes. Nous espérons donc une admissibilité du dossier qui permettrait d'organiser l'enquête publique.

**M. GRESSET-BOURGEOIS,  
MAIRE DE CENSAU**

« L'équipe municipale partiellement renouvelée lors des élections a rapidement repris contact avec la société Opale pour que tous les conseillers aient une connaissance suffisante du projet éolien afin de pouvoir éclairer les décisions qui nous attendent. C'est à la quasi-unanimité que nous avons décidé de confirmer l'engagement de notre collectivité dans ce projet éolien. Il s'inscrit dans le mouvement général de développement des énergies renouvelables. Face à une dégradation des conditions climatiques qui participe aux perturbations de notre ressource forestière, nous devons contribuer à notre échelle, à la restauration de l'environnement si nous souhaitons que nos descendants puissent aussi profiter de tous les bénéfices de ce massif exceptionnel. »

.....**M. COMPAGNON, MAIRE DE MIÈGES**

« Notre équipe municipale a suivi et soutenu ce projet depuis le début, en 2016. Nous avons travaillé de façon régulière et concertée, avec les équipes d'Opale et les autres conseils municipaux pour définir l'implantation des 6 éoliennes et organiser un montage financier participatif. Ce système nous permettra de prendre part aux retombées économiques de la revente de l'électricité et de garder une place dans la gouvernance du projet pendant toute son exploitation. C'est un projet essentiel pour le développement de notre territoire et nous espérons aujourd'hui qu'il puisse se concrétiser. »

.....**M. LACROIX, MAIRE DE PLÉNISE**

« Depuis plusieurs années, nous vous informons régulièrement de l'avancée de ce projet éolien. Vous trouverez dans cette lettre un résumé des dernières étapes et le détail des dernières études réalisées. Aujourd'hui, notre équipe municipale, ainsi que les 3 communes du projet sont mobilisées pour soutenir et faire avancer le dossier. Dans les prochaines étapes, l'avis des habitants pourrait être demandé dans le cadre d'une enquête publique ; Si c'est le cas, nous comptons sur votre mobilisation pour défendre, avec nous, ce projet. C'est une chance unique pour notre territoire d'avoir assez de ressources pour développer des services et sauvegarder notre patrimoine (architectural comme forestier); tout en produisant de l'énergie renouvelable ! »

.....**M. FERREUX, MAIRE D'ESSERVAL-TARTRE**




**6 ÉOLIENNES**  
implantées en forêt communale



**DES ÉOLIENNES ÉLOIGNÉES DES VILLAGES**  
à 1,8 km de l'habitation la plus proche



Environ  
**110 000€ DE REVENUS ANNUELS**  
pour les communes



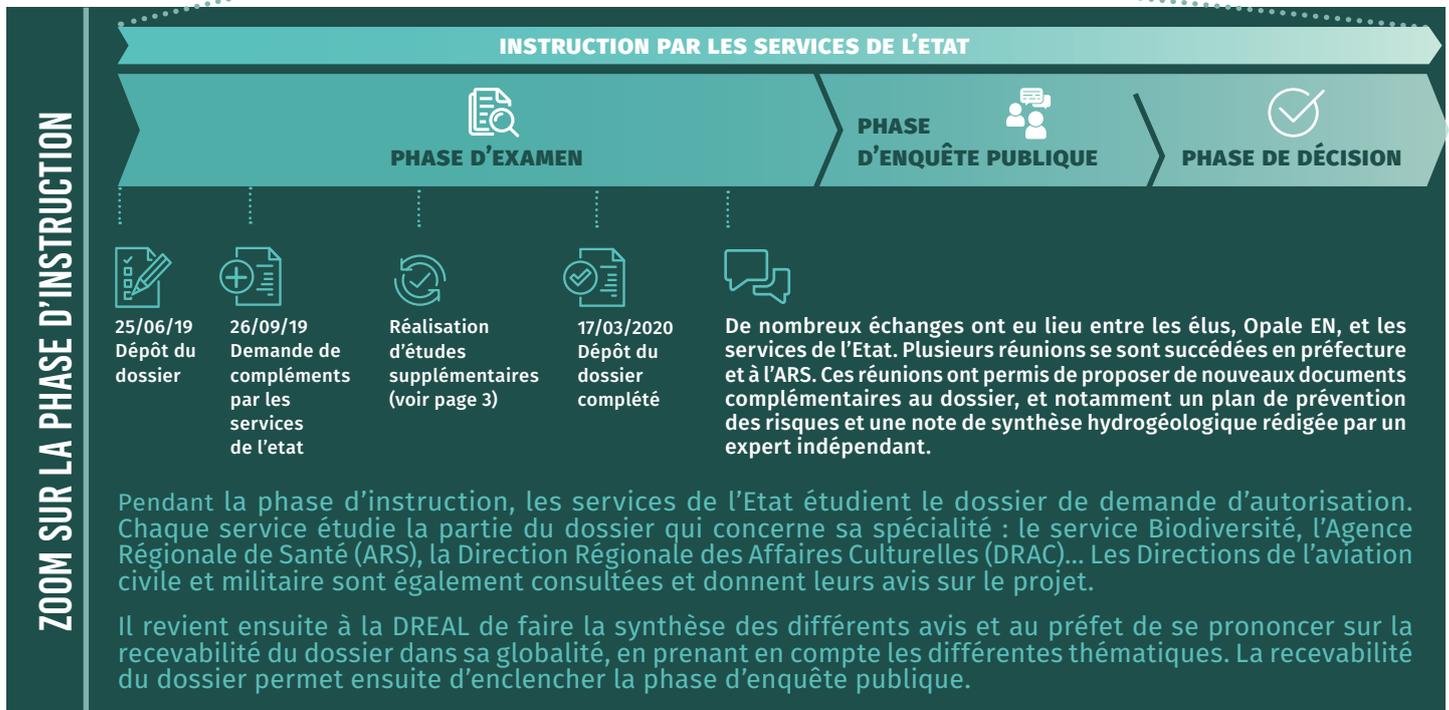
Une production électrique équivalente à la consommation annuelle d'environ  
**24 000 PERSONNES**

# OÙ EN EST LE PROJET ?

Le projet du parc éolien de la Basse-Joux a été initié en 2016 par les communes de Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise. Opale Energies Naturelles a été missionnée pour développer le projet. Pendant 3 années, les résultats de multiples études techniques, environnementales et paysagères ont permis de définir un schéma d'implantation des éoliennes. Ainsi, les élus ont validé l'implantation de

6 éoliennes, en forêt communale, à environ 2km des premières habitations. En parallèle, les élus et Opale EN ont travaillé un modèle financier participatif, permettant aux communes de prendre part au projet, sans risque financier. Elles bénéficieront ainsi des retombées financières lorsque le projet sera autorisé, puis construit. Ainsi, 20% du parc éolien appartient aujourd'hui aux 4 communes du projet.

Le dossier de demande d'autorisation, compilant sur 1200 pages l'ensemble des résultats des études, a été déposé en préfecture de Lons-le-Saunier le 25 juin 2019. Depuis, plusieurs études complémentaires ont été réalisées à la demande des services de l'Etat. Les élus et Opale EN sont plus que jamais mobilisés dans cette phase décisive pour le projet éolien.

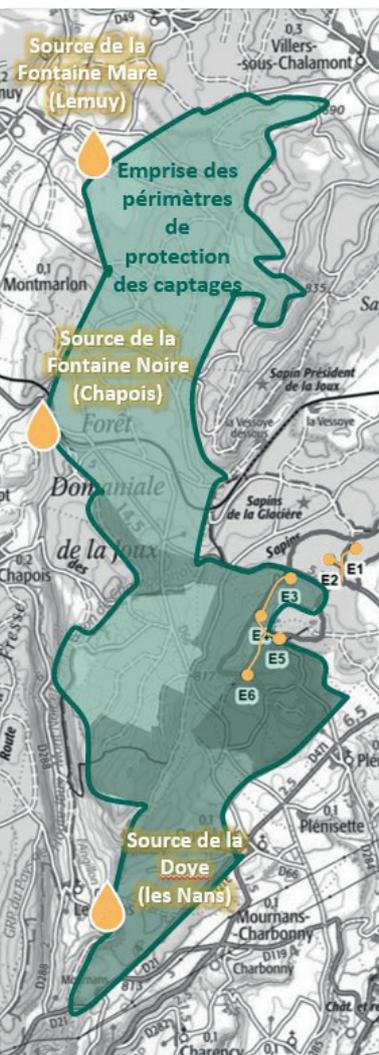


## L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique fait partie des étapes obligatoires de l'instruction du dossier. Elle est organisée par les services de l'Etat, sous la coordination d'un commissaire enquêteur. Durant une période de minimum 4 semaines, l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale est mis à disposition du public. Des permanences en mairie permettent aux habitants d'exprimer leur avis auprès d'un commissaire enquêteur et un formulaire de recueil d'avis par voie électronique est également mis en place.

Si les services de l'Etat autorisent la tenue de l'enquête publique sur le projet de la Basse-Joux, nous invitons l'ensemble des habitants à se mobiliser pour soutenir ce projet. Nécessaire sur le plan de la transition énergétique, il est également très important pour le dynamisme économique de nos communes, et plus largement de notre territoire.





## LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

La présence d'éoliennes dans des zones de captage d'eau potable est fréquente. En Bourgogne-Franche-Comté, 15 % du parc régional, soit 77 éoliennes, ont été autorisées et sont actuellement en exploitation sur ces zones, sans incidence sur la qualité de la ressource en eau.

## LA NATURE DU RISQUE

- Les éoliennes ne présentent pas de risque de pollution en phase d'exploitation.
- Un risque de pollution accidentelle est présent pendant les quelques mois de la phase de chantier, dû notamment au risque de fuites d'hydrocarbures issues des engins qui évoluent dans les emprises de travaux.

## LES ÉTUDES MENÉES

Plusieurs études ont été mises en œuvre afin de connaître la vulnérabilité et le fonctionnement hydrogéologique de la zone. Ces informations permettent :

- d'identifier les sources d'eau potable potentiellement concernées par le projet
- de mettre en place un plan de prévention adapté aux risques identifiés.

Pour comprendre l'impact d'une éventuelle fuite à proximité des éoliennes, on réalise des traçages : de l'eau colorée est infiltrée

dans le sol là où les éoliennes sont envisagées. On surveille ensuite pendant plusieurs semaines les sources alentours : l'éventuelle résurgence du colorant dans l'eau des sources permet d'identifier le cheminement des eaux souterraines, leur vitesse, et l'effet de filtration des sols qu'elles ont traversés.

Des traçages ont été réalisés sur chacune des 6 éoliennes. Face aux inquiétudes, 3 hydrogéologues différents ont été sollicités pour mettre à profit un large panel d'expertise.

**Les études menées ont permis d'élaborer un plan de prévention qui détaille les mesures préventives et de suivi qui seront mises en place afin de réduire au maximum les risques de pollution accidentelle lors de la construction du projet éolien de la Basse-Joux**



## L'ESTIMATION DU RISQUE

Pour estimer l'impact d'un aléa, plusieurs aspects sont à considérer :

- la probabilité que l'aléa se produise : faible grâce à toutes les précautions mises en œuvre sur le chantier
- la période sur laquelle l'aléa peut se produire : la phase de travaux ne dure que quelques mois.
- l'ampleur de la zone sur laquelle l'aléa peut se produire. L'eau qui alimente les sources à proximité provient d'un périmètre d'une surface de 3000 ha. Or, l'emprise des travaux ne représente que **0,2% de la surface totale** de ce périmètre. Sur ces 3000 ha, l'activité quotidienne est déjà importante : circulation routière, exploitation forestière et exploitation agricole constituent un risque « habituel ».

Ainsi, le risque supplémentaire induit par le chantier de construction des éoliennes est minime au regard de toutes les mesures préventives proposées et du risque global auquel est exposé habituellement l'ensemble du périmètre de protection des captages d'eau potable.

## LE MILAN ROYAL

Menées au départ sur 2 années successives (2017 et 2018), les études spécifiques au milan royal ont été renouvelées en 2019 par un bureau d'études indépendant.

### LES CONCLUSIONS :

- L'implantation des éoliennes en cœur de massif forestier évite les risques de collision car le milan royal niche en bordure de forêt et chasse en milieu ouvert.
- L'importance du massif forestier de la Basse Joux n'incite pas le milan à le traverser. Seul un individu a été observé survolant la zone de projet durant les études.

D'après les expertises de terrain, le projet ne porte pas atteinte à la population de milan royal et ne nuit pas au bon état de conservation de l'espèce.



# RETOMBÉES POUR LES COMMUNES DU PROJET

## ENVIRONNEMENTALES

L'installation de 6 éoliennes permet de produire l'électricité équivalente à la consommation d'environ **24 000 personnes**. En réduisant le recours aux énergies fossiles, 6 éoliennes permettent d'éviter l'équivalent de **27 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> chaque année**.

## ECONOMIQUES

En accueillant sur leurs terrains communaux **6 éoliennes d'une puissance unitaire de 4 MW**, les communes de Mièges, Plénise, Esserval-Tartre et Censeau bénéficieront de retombées économiques régulières pérennes :

- Des loyers liés à la location des parcelles d'implantation, à hauteur de **12 000 € par an et par éolienne**
- Des revenus fiscaux annuels de:
  - . **39 000 €** pour les communes d'implantation
  - . **110 000 €** pour la Communauté de Communes de Champagnole-Nozeroy
  - . Le Département et la Région percevront également des retombées liées à la fiscalité

## UN PROJET PARTICIPATIF

En plus de ces retombées économiques dites 'classiques', Opale EN a proposé aux communes du projet de bénéficier d'un développement participatif, comme l'a rendu possible la loi de transition énergétique pour une croissance verte en 2015. Les communes détiennent 20% des parts de la société de projet qui construira et exploitera le parc éolien.

Si le projet est autorisé par les services de l'Etat, elles bénéficieront de sa prise de valeur et elles pourront alors conserver et/ou revendre tout ou partie de leurs parts. Les actions vendues par les communes seront alors proposées aux collectivités locales, ainsi qu'aux citoyens et aux entreprises résidents du territoire.

Plus d'information dans le lettre d'information numéro 5, disponible sur le site internet du projet : <http://basse-joux.projet-eolien.fr/mediatheque>



## LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DÉPOSÉ

Le projet est constitué de 6 éoliennes dont la hauteur, pale en position verticale, est de 200 mètres, avec un rotor de 140m de diamètre, au maximum.

La desserte des éoliennes s'appuie sur environ 3 km de pistes existantes (chemin croix Royer, etc...) qui seront renforcées avant et après le chantier. Seulement 500 m de desserte seront créés au niveau de l'accès à E2.

Le raccordement se fera en souterrain le long des voies existantes avec des câbles de 20kV jusqu'au poste source de Frasné où l'électricité sera injectée sur le réseau national. Ces câbles partiront de 2 structures de livraison situées aux pieds des éoliennes.

